

Nouméa, le 14 mai 2020

## RECEPISSE

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

#### La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 23 janvier 2020, du syndicat des copropriétaires de la résidence Aurantium, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de de la résidence Aurantium, sise n°7, rue Ulm, 7ème Km, commune de Nouméa, précédemment exploité par la SCI Aurantium.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	76 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs du syndicat des copropriétaires de la résidence Aurantium sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables, à l'exception des dispositions des articles 2.1, 2.4, 2.5, 5.3 et 5.4 pour lesquelles l'installation reste soumise aux dispositions de la délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour la Présidente et par délégation,  
La directrice du développement  
durable des territoires

Karine LAMBERT



DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N°35251-2019/3-  
REP/DDDT